

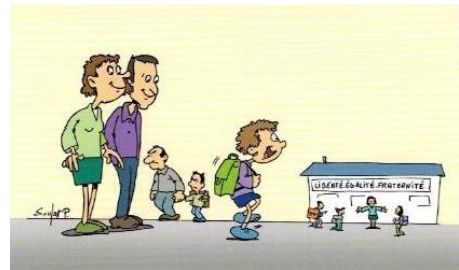
1. Appui sur le Référentiel de compétences :

- ☺ Faire partager les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations.
- ☺ Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter à respecter la pensée des autres.
- ☺ Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (attention et accompagnement de tous, pas de dévalorisation).
- ☺ Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre.
- ☺ Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination.
- ☺ Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

2. Les lignes directrices en faveur d'un bon climat scolaire

Agir sur ce climat, c'est :

- ☺ Adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves.
- ☺ Etablir un cadre et des règles explicites et explicitées.
- ☺ Prévenir les violences et le harcèlement.
- ☺ Privilégier la coéducation avec les familles.
- ☺ Améliorer la qualité de vie à l'école.
- ☺ Renforcer les liens avec les partenaires.



3. La procédure en cas d'harcèlement

- Recueillir le témoignage de l'enfant (directeur de l'école) : nature des faits, auteurs, lieux, début des faits et fréquence, témoins, ...

Possibilité pour l'élève de mettre par écrit ses propos ou d'être aidé par un adulte qui les retranscrit. Conformément à la réglementation, ces écrits sont détruits au bout de 3 ans.

- Accueillir les témoins séparément.
- Accueillir l'élève auteur : ne pas mentionner la victime ni les faits mais l'informer de la plainte et écouter ses explications. Informer l'élève des suites possibles, en termes de sanction ou de punition, et lui demander de proposer une mesure de réparation.
- Rencontrer les parents de l'élève victime et de l'élève auteur.
- Prendre des décisions de protection et autres mesures si nécessaires.

4. Exemple de dispositif

Cf la médiation par les pairs.